

Inglese

50. Active inclusion policies should combine integration in the labour markets, mobility of the workforce, motivation to actively search for a job, adequate income support and quality, accessible and effective social services. The European Council also reaffirms its commitment with the decent work agenda as a global instrument to promote employment, better labour standards and foster development. The European Council welcomes the results of the European Year of Equal Opportunities for All and invites Member States to strengthen efforts to prevent and combat discrimination inside and outside the labour market. In this connection the European Council, conscious of the very specific situation faced by the Roma across the Union, invites Member States and the Union to use all means to improve their inclusion. To this end it invites the Commission to examine existing policies and instruments and to report to the Council on progress achieved before the end of June 2008.

Francese

50. Les politiques d'inclusion actives devraient associer l'intégration dans le marché du travail, la mobilité de la main d'œuvre, la motivation à chercher activement un emploi, des aides adéquates aux revenus et des services sociaux de qualité, accessibles et efficaces. Le Conseil européen réaffirme par ailleurs l'importance qu'il attache au programme en faveur d'un travail décent, qui constitue un instrument mondial permettant de promouvoir l'emploi, des normes de travail plus élevées et de favoriser le développement. Le Conseil européen se félicite des résultats de l'Année européenne de l'égalité des chances pour tous et invite les États membres à intensifier leurs efforts pour prévenir et combattre les discriminations sur le marché du travail et en dehors. À cet égard, le Conseil européen, conscient de la situation très particulière des Rom dans l'Union, invite les États membres et l'Union à tout mettre en œuvre pour améliorer leur inclusion. À cette fin, il invite la Commission à examiner les politiques et les instruments existants et à faire rapport au Conseil sur les progrès réalisés avant la fin du mois de juin 2008.